



Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €
RCS Lyon - Siret 817 473 242 00037
Siège social : 8 Chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS

**EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE, ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2026**

Les associés d'AIGP Group se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social au 8 Chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée à l'entrée en séance.

M. Ronan GOUPIL préside la séance en sa qualité de Président de la société.
M. Frédéric GUICHARD est nommé scrutateur et M. Ludovic VIALLE assure les fonctions de secrétaire.

Le commissaire aux comptes, cabinet AGILI(3F), régulièrement convoqué, n'est pas présent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentent 4.000 actions et 4.000 droits de vote, soit plus de la moitié des actions ayant droit de vote, de sorte que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2025

Le Président donne alors lecture du rapport de gestion exposant la situation de la société au cours de l'exercice écoulé et donne connaissance du tableau des résultats de la société.

Puis le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la société.

Au terme de ce point, le Président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Deuxième résolution : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale,
sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de 65.824,50€ de l'exercice clos le 31/12/2025 comme suit :

- dotation au poste « Autres réserves » : 65.824,50€, après cette affectation, le poste « Autres réserves » s'élève à 374.931,73€

Et décide de distribuer un dividende de 37,5€ par action soit pour un montant global de 150.000€, en prélevant cette somme sur le poste « Autres réserves ».

Après cette distribution le poste « Autres réserves » s'élève à 224.931,73€.



Il sera mis en paiement ce jour, après déduction du prélèvement fiscal unique (PFU) de 31,4% composé des prélèvements sociaux de 18,6 % et, de l'impôt sur le revenu de 12,8% sauf dispense. Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

- Selon décision de l'Assemblée Générale du 07/05/2025 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 100.000€ au global.
- Selon décision de l'Assemblée Générale du 28/05/2024 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 100.000€ au global.
- Selon décision de l'Assemblée Générale du 27/06/2023 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 100.000€ au global.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent Procès Verbal, signé par les membres du bureau après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 30/06/2026

Le Président

Ronan GOUPIL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal stroke and a loop.



BILAN - ACTIF

	Valeurs Brutes	31/12/2025 amortissements et provisions	Valeurs Nettes	31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau & informatique	1 865,70	1 202,37	663,33	995,00
Matériel de transport	19 291,76	19 291,76	0,00	0,00
	21 157,46	20 494,13	663,33	995,00
Immobilisations financières				
Participations	27 990,00	0,00	27 990,00	25 990,00
Autres immobilisations financières	120,00		120,00	120,00
	28 110,00	0,00	28 110,00	26 110,00
Total de l'actif immobilisé	49 267,46	20 494,13	28 773,33	27 105,00
Clients et comptes rattachés	112 751,58		112 751,58	63 935,56
Comptes TVA débiteurs	1 669,23		1 669,23	1 877,52
Autres créances	96 356,47		96 356,47	84 122,40
Charges constatées d'avance	0,00		0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	250 000,00		250 000,00	340 000,00
Disponibilités	34 340,25		34 340,25	39 045,18
Total de l'actif circulant	495 117,53	0,00	495 117,53	379 045,18
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	544 384,99	20 494,13	523 890,86	556 085,66



BILAN - PASSIF

	31/12/2025	31/12/2024
Capital	40 000,00	40 000,00
Réserve légale	4 000,00	4 000,00
Autres réserves	309 107,23	116 498,59
Résultat de l'exercice	65 824,50	292 608,64
Total de Capitaux propres	418 931,73	453 107,23
Provisions pour risques et charges	6 857,62	5 797,00
Total des Provisions	6 857,62	5 797,00
Dettes fournisseurs	10 131,54	11 594,02
Dettes sociales et fiscales	86 717,47	78 327,07
Autres dettes	1 252,50	7 260,34
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
Total des Dettes	98 101,51	97 181,43
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	523 890,86	556 085,66



COMPTE DE RESULTAT

	Ex.2025	Ex.2024
Production vendue	300 350,00	296 087,20
Produits annexes	5 629,65	10 658,51
Chiffres d'affaires	305 979,65	306 745,71
Reprise sur dépréciations et provisions	0,00	0,40
autres produits	2,84	16,81
autres produits d'exploitation	2,84	17,21
Produits d'exploitation	305 982,49	306 762,92
Achat marchandises et variation stock		
Autres achats et charges externes	21 326,35	18 045,71
Impôts et taxes	5 724,73	6 870,05
Charges du personnel	198 026,94	197 645,41
Dotation aux amortissements	331,67	331,84
Dotation aux provisions	1 060,62	1 383,00
Autres charges	1,90	1 876,47
Charges d'exploitation	226 472,21	226 152,48
Résultat d'exploitation	79 510,28	80 610,44
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	25,99%	26,28%
Produits financiers	10 451,22	247 974,45
Charges financières	0,00	0,00
Résultat financier	10 451,22	247 974,45
Résultat courant avant impôts	89 961,50	328 584,89
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	18 663,25
Impôts sur les bénéfices	24 137,00	17 313,00
Résultat net	65 824,50	292 608,64
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	21,51%	95,39%



ANNEXES

Faits caractéristiques de l'exercice

RAS

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital social en début d'exercice	4 000	10
- Actions composant le capital social en fin d'exercice	4 000	10

Effectif Moyen

(Article D 123-200 du Code de commerce)

	Personnel salarié Ex.2024	Personnel salarié Ex.2025
- Cadres	1,00	1,00
- Employés	1,00	1,00
Total	2,00	2,00



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes comptables publié au Journal officiel du 30 décembre 2023 relatif au Plan Comptable Général. Ce règlement modifie le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014.

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables fondamentaux :

- prudence,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation.

Les comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2025, ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

- La méthode de dépréciation des clients et autres créances retenue:

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition
les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La société n'a pas mis en œuvre la méthode des amortissements par composants.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou d'apport.

La valeur des immobilisations financières est appréciée en référence à leur valeur d'utilité.

Si cette dernière s'avère inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée.

S'agissant des participations stratégiques, leur valeur d'utilité est appréciée en référence à la quote-part de situation nette et aux perspectives d'évolution des sociétés détenues.

CHANGEMENT DE METHODE

En application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 homologué le 30 décembre 2023, les états financiers au 31 décembre 2025 ont été établis avec les nouveaux modèles.

Les points majeurs de ce changement sont :

- Reclassement de charges et produits exceptionnels en résultat d'exploitation ou financier
 - Reclassement des transferts de charges des postes de produits vers les postes de charges (réduction des charges)
- Ces reclassements sont sans impact sur le résultat net et sur les capitaux propres.

Pour mémoire, au titre de l'exercice 2024 :

Une charge exceptionnelle de 19 K€ avait été constatée liée à la sortie de titres de participation ; ce montant aurait été classé en résultat financier si la société avait utilisé le règlement ANC 2022-06 sur N-1.

Aucun transfert de charge significatif n'avait été constaté.



ANNEXE - IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>						
- Concessions et droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>						
- Matériel de transport	28 981,76				9 690,00	19 291,76
- Matériel de bureau & informatique	1 865,70					1 865,70
	30 847,46	0,00	0,00	0,00	9 690,00	21 157,46
<u>Immobilisations financières</u>						
- Titres de Participations	25 990,00		2 000,00			27 990,00
- Dépôt de garantie	120,00					120,00
	26 110,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	28 110,00
TOTAL	56 957,46	0,00	2 000,00	0,00	9 690,00	49 267,46


ANNEXE - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations Corporelles	29 852,46	331,67	9 690,00	20 494,13
TOTAL	29 852,46	331,67	9 690,00	20 494,13

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations Incorporelles			
Immobilisations Corporelles	331,67		
TOTAL	331,67	0,00	0,00



ANNEXE - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
- Titres de participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Prov. Pour dépréciation des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres Provisions pour risques et charges	0,00	0,00		0,00
Prov.pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions pour pensions et obligations similaires	5 797,00	1 060,62	0,00	6 857,62
Prov.pour risques et charges	5 797,00	1 060,62	0,00	6 857,62
TOTAL	5 797,00	1 060,62	0,00	6 857,62


ANNEXE - Etat des Charges à payer et Produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et Dettes auprès des établissements financiers	0,00
Dettes fournisseurs	4 976,52
Dettes fiscales et sociales	27 859,56
Charges à payer	1 252,50
TOTAL	34 088,58

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances Clients	60 000,00
Divers produits à recevoir	597,84
TOTAL	60 597,84


ANNEXE - Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	120,00	0,00	120,00
	120,00	0,00	120,00
De l'actif circulant	0,00	0,00	
- Créances Clients	112 751,58	112 751,58	0,00
- Comptes TVA débiteurs	1 669,23	1 669,23	0,00
- Autres créances	96 356,47	96 356,47	0,00
	210 777,28	210 777,28	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00
TOTAL	210 897,28	210 777,28	120,00

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
auprès des établissements de crédit:				
- à 2 ans maximum de l'origine	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes fournisseurs	10 131,54	10 131,54	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	86 717,47	86 717,47	0,00	0,00
Groupe et associés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	1 252,50	1 252,50	0,00	0,00
TOTAL	98 101,51	98 101,51	0,00	0,00


ANNEXE - Charges & Produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou Produits d'exploitation	0,00	0,00
Charges ou Produits financiers		
Charges ou Produits exceptionnels		
	0,00	0,00

ANNEXE - Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Avals et cautions	84 000,00
Autres engagements donnés:	11 431,26
- LLD	5 625,94
- Bail commercial	5 805,32
	95 431,26



ANNEXE - Liste des Filiales et Participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du Capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	CAHT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Filiales (+50% de détention)	20 000	965 813	100%	20 000	20 000	0	2 174 843	258 606	0
	1 000	-19 366	99%	990	990	96 000	42 491	5 003	0
Participations (entre 10% et 50% de détention)	20 000	141 645	25%	5 000	5 000	0	430 627	2 949	0
	20 000	0	10%	2 000	2 000	0			

Agili(3f)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Lyon-Riom

69 boulevard des Canuts
69004 LYON

Société par Actions Simplifiée
SIREN 840 062 442 RCS LYON

AIGP GROUP

Société par Actions Simplifiée
8, chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
817 473 242 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

AIGP GROUP

Société par Actions Simplifiée
8, chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
817 473 242 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société AIGP GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIGP GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Société AIGP GROUP

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changement de méthode » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

Société AIGP GROUP

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non

Société AIGP GROUP

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 12 juin 2026,

le Commissaire aux comptes

DocuSigned by:

831403DF4B854F1...

Agili(3f), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD



BILAN - ACTIF

	Valeurs Brutes	31/12/2025 amortissements et provisions	Valeurs Nettes	31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau & informatique	1 865,70	1 202,37	663,33	995,00
Matériel de transport	19 291,76	19 291,76	0,00	0,00
	21 157,46	20 494,13	663,33	995,00
Immobilisations financières				
Participations	27 990,00	0,00	27 990,00	25 990,00
Autres immobilisations financières	120,00		120,00	120,00
	28 110,00	0,00	28 110,00	26 110,00
Total de l'actif immobilisé	49 267,46	20 494,13	28 773,33	27 105,00
Clients et comptes rattachés	112 751,58		112 751,58	63 935,56
Comptes TVA débiteurs	1 669,23		1 669,23	1 877,52
Autres créances	96 356,47		96 356,47	84 122,40
Charges constatées d'avance	0,00		0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	250 000,00		250 000,00	340 000,00
Disponibilités	34 340,25		34 340,25	39 045,18
Total de l'actif circulant	495 117,53	0,00	495 117,53	379 045,18
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	544 384,99	20 494,13	523 890,86	556 085,66



BILAN - PASSIF

	31/12/2025	31/12/2024
Capital	40 000,00	40 000,00
Réserve légale	4 000,00	4 000,00
Autres réserves	309 107,23	116 498,59
Résultat de l'exercice	65 824,50	292 608,64
Total de Capitaux propres	418 931,73	453 107,23
Provisions pour risques et charges	6 857,62	5 797,00
Total des Provisions	6 857,62	5 797,00
Dettes fournisseurs	10 131,54	11 594,02
Dettes sociales et fiscales	86 717,47	78 327,07
Autres dettes	1 252,50	7 260,34
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
Total des Dettes	98 101,51	97 181,43
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	523 890,86	556 085,66



COMPTE DE RESULTAT

	Ex.2025	Ex.2024
Production vendue	300 350,00	296 087,20
Produits annexes	5 629,65	10 658,51
Chiffres d'affaires	305 979,65	306 745,71
Reprise sur dépréciations et provisions	0,00	0,40
autres produits	2,84	16,81
autres produits d'exploitation	2,84	17,21
Produits d'exploitation	305 982,49	306 762,92
Achat marchandises et variation stock		
Autres achats et charges externes	21 326,35	18 045,71
Impôts et taxes	5 724,73	6 870,05
Charges du personnel	198 026,94	197 645,41
Dotation aux amortissements	331,67	331,84
Dotation aux provisions	1 060,62	1 383,00
Autres charges	1,90	1 876,47
Charges d'exploitation	226 472,21	226 152,48
Résultat d'exploitation	79 510,28	80 610,44
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	25,99%	26,28%
Produits financiers	10 451,22	247 974,45
Charges financières	0,00	0,00
Résultat financier	10 451,22	247 974,45
Résultat courant avant impôts	89 961,50	328 584,89
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	18 663,25
Impôts sur les bénéfices	24 137,00	17 313,00
Résultat net	65 824,50	292 608,64
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	21,51%	95,39%



ANNEXES

Faits caractéristiques de l'exercice

RAS

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital social en début d'exercice	4 000	10
- Actions composant le capital social en fin d'exercice	4 000	10

Effectif Moyen

(Article D 123-200 du Code de commerce)

	Personnel salarié Ex.2024	Personnel salarié Ex.2025
- Cadres	1,00	1,00
- Employés	1,00	1,00
Total	2,00	2,00



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes comptables publié au Journal officiel du 30 décembre 2023 relatif au Plan Comptable Général. Ce règlement modifie le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014.

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables fondamentaux :

- prudence,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation.

Les comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2025, ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

- La méthode de dépréciation des clients et autres créances retenue:

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition
les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La société n'a pas mis en œuvre la méthode des amortissements par composants.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou d'apport.

La valeur des immobilisations financières est appréciée en référence à leur valeur d'utilité.

Si cette dernière s'avère inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée.

S'agissant des participations stratégiques, leur valeur d'utilité est appréciée en référence à la quote-part de situation nette et aux perspectives d'évolution des sociétés détenues.

CHANGEMENT DE METHODE

En application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 homologué le 30 décembre 2023, les états financiers au 31 décembre 2025 ont été établis avec les nouveaux modèles.

Les points majeurs de ce changement sont :

- Reclassement de charges et produits exceptionnels en résultat d'exploitation ou financier
 - Reclassement des transferts de charges des postes de produits vers les postes de charges (réduction des charges)
- Ces reclassements sont sans impact sur le résultat net et sur les capitaux propres.

Pour mémoire, au titre de l'exercice 2024 :

Une charge exceptionnelle de 19 K€ avait été constatée liée à la sortie de titres de participation ; ce montant aurait été classé en résultat financier si la société avait utilisé le règlement ANC 2022-06 sur N-1.

Aucun transfert de charge significatif n'avait été constaté.



ANNEXE - IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>						
- Concessions et droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>						
- Matériel de transport	28 981,76				9 690,00	19 291,76
- Matériel de bureau & informatique	1 865,70					1 865,70
	30 847,46	0,00	0,00	0,00	9 690,00	21 157,46
<u>Immobilisations financières</u>						
- Titres de Participations	25 990,00		2 000,00			27 990,00
- Dépôt de garantie	120,00					120,00
	26 110,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	28 110,00
TOTAL	56 957,46	0,00	2 000,00	0,00	9 690,00	49 267,46


ANNEXE - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations Corporelles	29 852,46	331,67	9 690,00	20 494,13
TOTAL	29 852,46	331,67	9 690,00	20 494,13

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations Incorporelles			
Immobilisations Corporelles	331,67		
TOTAL	331,67	0,00	0,00



ANNEXE - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
- Titres de participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Prov. Pour dépréciation des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres Provisions pour risques et charges	0,00	0,00		0,00
Prov.pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions pour pensions et obligations similaires	5 797,00	1 060,62	0,00	6 857,62
Prov.pour risques et charges	5 797,00	1 060,62	0,00	6 857,62
TOTAL	5 797,00	1 060,62	0,00	6 857,62


ANNEXE - Etat des Charges à payer et Produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et Dettes auprès des établissements financiers	0,00
Dettes fournisseurs	4 976,52
Dettes fiscales et sociales	27 859,56
Charges à payer	1 252,50
TOTAL	34 088,58

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances Clients	60 000,00
Divers produits à recevoir	597,84
TOTAL	60 597,84


ANNEXE - Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	120,00	0,00	120,00
	120,00	0,00	120,00
De l'actif circulant	0,00	0,00	
- Créances Clients	112 751,58	112 751,58	0,00
- Comptes TVA débiteurs	1 669,23	1 669,23	0,00
- Autres créances	96 356,47	96 356,47	0,00
	210 777,28	210 777,28	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00
TOTAL	210 897,28	210 777,28	120,00

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
auprès des établissements de crédit:				
- à 2 ans maximum de l'origine	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes fournisseurs	10 131,54	10 131,54	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	86 717,47	86 717,47	0,00	0,00
Groupe et associés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	1 252,50	1 252,50	0,00	0,00
TOTAL	98 101,51	98 101,51	0,00	0,00


ANNEXE - Charges & Produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou Produits d'exploitation	0,00	0,00
Charges ou Produits financiers		
Charges ou Produits exceptionnels		
	0,00	0,00

ANNEXE - Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Avals et cautions	84 000,00
Autres engagements donnés:	11 431,26
- LLD	5 625,94
- Bail commercial	5 805,32
	95 431,26



ANNEXE - Liste des Filiales et Participations

	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du Capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	CAHT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations									
Filiales (+50% de détention)									
- SAS AIGP INGENIERIE	20 000	965 813	100%	20 000	20 000	0	2 174 843	258 606	0
- SCI FONCIERE AIGP	1 000	-19 366	99%	990	990	96 000	42 491	5 003	0
Participations (entre 10% et 50% de détention)									
- SAS ARCHImade Architectes	20 000	141 645	25%	5 000	5 000	0	430 627	2 949	0
- SAS ARKEOM <i>date clôture 1er ex. 30/09/2026</i>	20 000	0	10%	2 000	2 000	0			



SAS au capital de 40.000 €

8 Chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
RCS Lyon - Siret 817 473 242 00037

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026**

Messieurs,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous demander notamment d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les convocations habituelles vous ont été adressées et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits.

1 PRESENTATION DES COMPTES :

Le chiffre d'affaires hors taxes ressort à 305.982€ avec un total des produits d'exploitation de 305.982€.

Le résultat d'exploitation s'élève à + 79.510€.

Le résultat financier est de + 10.451€ provenant des produits financiers des DAT.

Le résultat exceptionnel est de 0€.

Au final le résultat net s'établit à + 65.825€.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

A savoir que pour la détermination du résultat fiscal, le montant total des réintégrations s'élève 6.584€ (comprenant certains frais généraux loyers et amortissements excédentaires des véhicules pour 2.923€ et TVS 2.600€ et la réintégration de la dotation à la provision pour engagement retraite de 1.061€).

Il est à remarquer que l'effectif moyen de l'exercice s'élève à 2 salariés, et que la masse salariale, charges comprises, s'élève à 198.027€.

2 SITUATION DE LA SOCIETE :

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'activité opérationnelle du groupe a été satisfaisante pour les différentes entités.

Pour notre filiale AIGP ingénierie, le niveau d'activité a été aussi soutenu qu'en 2024.

Pour notre filiale d'architecture ARCHImade, sur 2025 retour à un niveau satisfaisant d'activité.

Dans le cadre du développement de nos activités, en mars 2025, nous avons participé à la création de la société « ARKEOM » en souscrivant 10 % de son capital pour un montant de 2 000 €. Cette nouvelle filiale, dont l'activité est la maîtrise d'œuvre dans la conception et suivi de réalisation de bâtiments principalement industriels, est en phase de lancement avec un début prometteur. La date de clôture des comptes du 1er exercice est au 30/09/2026.



ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

R.A.S

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

R.A.S

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour AIGP Group et ses filiales, le début d'exercice 2026 est marqué par un niveau d'activité satisfaisant.

3 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE :

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 68.824,50€ de l'exercice clos le 31/12/2025 comme suit :

- dotation au poste « Autres réserves » : 65.824,50€

Après cette affectation, le poste « Autres réserves » s'élève à 374.931,73€.

Et décide de distribuer un dividende de 37,5€ par action soit pour un montant global de 150.000€, en prélevant cette somme sur le poste « Autres réserves ».

Après cette distribution le poste « Autres réserves » s'élève à 224.931,73€.

Il sera mis en paiement ce jour, après déduction du prélèvement fiscal unique (PFU) de 31,4% composé des prélèvements sociaux de 18,6 % et, de l'impôt sur le revenu de 12,8% sauf dispense

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

- Exercice 2024 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 100.000€ au global.
- Exercice 2023 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 100.000€ au global.
- Exercice 2022 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 100.000€ au global

4 FILIALES ET SOCIETES CONTRÔLEES EN FRANCE ET A L'ETRANGER :

Pour notre filiale AIGP ingénierie, le niveau d'activité a été aussi soutenu qu'en 2024, avec un CA relativement stable (2.175k€ en 2025 vs 2.221k€ en 2024) tandis que la marge opérationnelle s'améliore nettement avec résultat exploitation en hausse de 29%, passant de 259k€ en 2024 à 335k€ en 2025.

Pour notre filiale d'architecture ARCHImade, à la suite d'un exercice 2024 déficitaire, 2025 a été marqué par une réorganisation interne avec réduction des effectifs et par un niveau d'activité relativement soutenu qui a permis un retour à l'équilibre des comptes.

5 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS :

(Loi LME)

**Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients
mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce**

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture du 31/12/2025 dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)**

Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date du 31/12/2025 dont le terme est échu							Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date du 31/12/2025 dont le terme est échu					
Tranche de retard de paiement	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1j. et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1j. et plus)
Nombre de factures concernées	3					0	5	1	1			2
Montant total en € des factures concernées (TTC)	5.155,02					0,00	6.755,58	22.995,60	23.000,40			45.996,00
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	18,4%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							1,84%	6,26%	6,26%	0,00%	0,00%	12,52%

6 DIVERS :

OPERATIONS D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE

Néant.

POINT DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Avenant 3 Convention de prestation de services et d'assistance à notre filiale ARCHIMADE Architectes pour une rémunération annuelle révisée et s'élevant à 7.500€ht.

Convention de prestation de services et d'assistance à notre filiale ARKEOM pour une rémunération annuelle s'élevant à 7.000€ht, compte tenu du début d'activité d'ARKEOM courant mars 2025, le montant facturé sur l'exercice 2025 à compter du 01/04/2025 est de 5.250€ht.

Rappel : Pour l'exécution de son mandat social, M. Ronan GOUPIL perçoit une rémunération annuelle brute de 10.200 (dix mille deux cents) € depuis le 01/01/2023.

POINT ET EXAMEN DES MANDATS

Aucun mandat n'arrive à échéance au terme de cette assemblée générale.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous seront présentées.

Rapport établi le 27 mai 2026

Le Président
Ronan GOUPIL

